

COMMUNIQUE RELATIF AUX DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES DU 17 JANVIER 2007

Ce mercredi, 17 janvier 2007, s'est tenue au Village Urugwiro, une réunion du Conseil des Ministres, dirigée par Son Excellence le Président de la République, KAGAME Paul.

Après l'adoption des points figurant à l'ordre du jour, le Conseil des Ministres a pris les décisions suivantes:

- 1) Le Conseil des Ministres a approuvé les décisions du Conseil des Ministres du 13/12/2006, moyennant quelques amendements.
- 2) Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le rapport de l'Akagera Task Team sur les Systèmes et processus de formulation et de mise en œuvre des politiques de développement.
- 3) Le Conseil des Ministres a approuvé les projets de loi ci-après :
 - a) Le projet de loi autorisant ratification de l'accord de don signé à Tunis, en Tunisie, le 11 octobre 2006, entre la République du Rwanda et le Fonds Africain de Développement (FAD) portant sur un don équivalant à quinze millions d'unités de compte (15.000.000 UC), destinés à financer le programme d'appui à la planification du secteur de l'éducation 2006-2010 ;
 - b) Le projet de loi autorisant ratification de l'accord de don signé à Tunis, en Tunisie, le 11 octobre 2006, entre la République du Rwanda et le Fonds Africain de Développement (FAD) portant sur un don équivalant à dix millions d'unités de compte (10.000.000 UC), destinés à financer le projet de développement de la Région du Bugesera ;
 - c) Le projet de loi autorisant ratification de l'accord de don n° H 260-RW signé à Washington, USA, le 19 octobre 2006 entre la République du Rwanda et l'Agence Internationale de Développement (IDA) portant sur un don de cinquante millions de dollars américains (50.000.000 USD), destinés à appuyer le budget de l'Etat pour 2007.
- 4) Le Conseil des Ministres a approuvé l'Arrêté du Ministre des Finances et de la Planification Economique portant modification de l'Arrêté

Ministériel n°002/FIN du 16/03/2004 autorisant l'Office Rwandais des Recettes à garder une partie des impôts perçus à titre de budget ordinaire. Cette part des recettes était fixée à 2,6% et le Conseil des Ministres l'a élevée à 3,5%, cela sans excéder le budget de cet Office.

- 5) Le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi organique portant abolition de la peine de mort.
- 6) Le Conseil des Ministres a approuvé l'Arrêté Ministériel portant Règlement d'Ordre Intérieur du Comité des Conciliateurs et le Code de Conduite des conciliateurs.
- 7) Le Conseil des Ministres a décidé de procéder à la libération provisoire des détenus comme suit :
 - (a) ceux classés dans les catégories visées par le Communiqué de la Présidence de la République du 01/01/2003 ;
 - (b) ceux ayant commis des crimes qui peuvent bénéficier de la libération conditionnelle, aussi bien civils que militaires, à l'exception de ceux et celles qui ont commis les crimes suivants :
 - meurtres ;
 - vols à main armée ;
 - viols ;
 - détournement de fonds publics.
- 8) Le Conseil des Ministres a été informé de l'évolution des préparatifs de la Journée des Héros Nationaux, célébrée le 1^{er} février de chaque année ; il a décidé que cette Journée sera célébrée à Kigali au niveau national sur le thème de « Dukomeze ubutwari mu mihigo twiyemeje ; turengere ubuzima, turwanye n'ubukene ».
- 9) Le Conseil des Ministres a approuvé les Arrêtés Présidentiels ci-après :
 - a) L'Arrêté Présidentiel portant ratification de la Convention RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale, ouverte à la ratification par la loi n°37/2003 du 29/12/2003 ;
 - b) L'Arrêté Présidentiel portant ratification de la Convention de BONN du 23 juin 1979 sur la conservation des espèces migratrices, ouverte à la ratification par la loi n°35/2003 du 29/12/2003 ;

- c) L'Arrêté Présidentiel portant ratification du Protocole de KYOTO du 06/03/1998 relatif à la Convention cadre sur les changements climatiques, ouvert à la ratification par la loi n°36/2003 du 29/12/2003 ;
 - d) L'Arrêté Présidentiel portant ratification du Protocole de CARTAGENA sur la biosécurité signé à Nairobi du 15 au 26 mai 2000 et à New York du 05 juin au 04 août 2001, ouvert à la ratification par la loi n°38/2003 du 29/12/2003 ;
- 10) Le Conseil des Ministres a accepté que :
- **Monsieur Ato Terfa MENGESHA** représente son pays, l'Ethiopie, au Rwanda, comme Ambassadeur avec résidence à Kampala, en Ouganda ;
 - **Monsieur Roland HAUSER** représente son pays, l'Autriche, au Rwanda avec résidence à Nairobi, au Kenya ;
 - **Madame Luisella MORESCHI** soit Consul Honoraire du Rwanda au Luxembourg.
- 11) Au chapitre des divers
- a) Le Ministre de la Sécurité Intérieure a présenté au Conseil des Ministres la nouvelle stratégie visant à augmenter la production agricole et d'élevage dans les prisons ;
 - b) Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail a présenté au Conseil des Ministres le programme de formation destiné aux hautes autorités du pays qui se tiendra à la fin du mois de janvier 2007 ;
 - c) Le Ministre à la Présidence de la République chargé de la Science, de la Technologie et de la Recherche a présenté au Conseil des Ministres le programme visant à équiper d'un ordinateur chaque enfant fréquentant l'école primaire ;
 - d) Le Ministre de la Jeunesse, Culture et Sports a informé le Conseil des Ministres que deux équipes rwandaises, APR et ATRACO, ont atteint la phase des demi-finales du tournoi de la CECAFA ;
 - e) Le Ministre à la PRIMATURE chargé de l'Information a informé le Conseil des Ministres de la détention provisoire de la Directrice du Journal UMURABYO pour avoir émis un chèque sans provision, semé la division parmi les Rwandais, et pour diffamation et publication d'insultes dans son journal ;

- f) Le Secrétaire d'Etat au MINISANTE chargé de la Lutte contre le SIDA et les autres Epidémies a informé le Conseil des Ministres que:
- les fonds provenant du SAUDI FUND destinés à financer la réhabilitation et l'agrandissement de l'Hôpital Roi Fayçal seront bientôt débloqués ;
 - le programme de recyclage des infirmiers et infirmières de cet Hôpital commencera bientôt ;
 - du 5 au 6 février 2007 se tiendra à Kigali, une réunion regroupant le MINISANTE et les chefs des confessions religieuses sur le thème de l'accroissement démographique et la prévention du SIDA.
 - Le Secrétaire d'Etat au MINITERE chargé de l'Eau et des Mines a informé le Conseil des Ministres que le 22/02/2007 sera célébrée à Kigali la journée dite «Nile Day» en présence des Ministres ayant l'eau dans leurs attributions des pays riverains du Nil.

**Le Ministre à la Primature
chargé de l'Information
Prof. Laurent NKUSI**